

COMMUNE DE
07590 ST ETIENNE DE LUGDARES
SEANCE DU 23 septembre 2019 à 20 heures 30

Le 23 septembre 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 17 septembre se sont retrouvés en salle de la mairie de Saint-Etienne de Lugdars sous la présidence de Monsieur Marc CHAMPEL.

Etaient présents : Monsieur Marc Champel, Madame Françoise Benoit, Monsieur Jean Marie Bousseroles, Monsieur Jean Louis Chaze, Monsieur Mathieu Clavel, Monsieur Henri Darbousset, Monsieur Cyril Mallet, Monsieur Dominique Teyssier, Monsieur Jean Claude Villesseche.

Secrétaire de séance : Madame Françoise Benoit

1-) OBJET : L'ŒUVRE DE GERARD LATTIER

Monsieur le maire se félicite de la réussite du vernissage qui a réuni probablement plus de 200 personnes et des retours très élogieux que ce soit au travers du livre d'or ou simplement d'amateurs d'art et de l'histoire de notre Commune.

Aujourd'hui, la totalité de l'œuvre est dans la Chapelle et il est normal, par respect pour Gérard Lattier que nous prenions une décision quand à l'acquisition de la totalité des tableaux (excepté celui pour lequel nous avons pris la décision d'achat).

L'œuvre nous est proposée par son auteur à 80 000€.

Ce montant est très élevé pour une petite commune comme la notre. Cependant il serait regrettable qu'une fois encore, alors que notre Commune a connu la première victime, nous laissions partir cette œuvre vers d'autres départements.

Ces peintures non seulement constituent une richesse artistique mais sont de nature à donner une image positive à notre Commune et constituer un attrait touristique.

L'imaginaire collectif autour de la Bête n'est pas prêt de s'éteindre.

L'acquisition de cette œuvre serait presque un hommage « posthume » à la petite Jeanne.

Elle devrait permettre de mettre en place un « produit » complet autour de la bête du Gévaudan pour attirer des visiteurs et leur faire découvrir les vitraux de la Chapelle et de l'Eglise.

Monsieur le Maire propose que la Commune achète l'œuvre de Gérard Lattier et sollicite les aides les plus importantes possibles auprès de l'Etat, du Département, de l'Europe et de la Région.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **d'acquérir la totalité de l'œuvre de Gérard Lattier**
- **de solliciter les aides de l'Etat, de l'Europe, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.**

2-) OBJET : PRISE EN CHARGE MAITRE NAGEUR POUR ECOLE

Le coût du maître-nageur pour l'école est de 192€ pour le cycle de septembre à décembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **d'accorder à l'école la prise en charge intégrale du coût du maître-nageur s'élevant à 192€**

3-) OBJET : INGENIERIE POUR LE MONTAGE DES PROJETS

Monsieur le Maire indique que la Commune a de nombreux projets en cours ou en réflexion qui nécessitent la mise en place de dossiers de demande de subvention et d'autorisation (maison du Notaire et commerces, Œuvre de G.Lattier, relance de la Résidence Bon Accueil, salle polyvalente, espace bien-être en relation avec le CCAS, ..). Il indique qu'à l'heure actuelle, nous n'avons ni le temps ni les compétences en interne pour effectuer ces missions.

Il indique que Mme Saint Hilary qui a été Directrice de notre ancienne Communauté puis directrice du pôle tourisme à la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche a une excellente connaissance de notre Commune et de la plupart des projets en cours et serait à même de nous apporter une aide efficace et rapide. Mme Saint Hilary accepterait de nous apporter son concours dans le cadre d'une prestation de service qu'elle consentirait pour faire avancer nos dossiers en cours pendant une durée de cinq mois éventuellement reconductibles moyennant une rémunération mensuelle brute de 2000€ et la présentation d'une note de déplacements de l'ordre de 300€ . Une convention reprendra les modalités financières, les missions et objectifs souhaités.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de solliciter l'aide de Mme Saint Hilary pour la mise en place des dossiers en cours ou à venir au travers d'un contrat de prestation de service d'une journée par semaine moyennant une rémunération brute de 2000€ auxquels s'ajouteront des frais de déplacements plafonnés à 300€ ;**
- **de donner mandat au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires et signer tous documents utiles.**

4-) OBJET : DEMANDE DE J.M VALIERE DE TRAVAILLER A TEMPS PARTIEL

J.M Valière souhaiterait travailler à temps partiel à hauteur de 24 heures par semaine sur trois jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder à Monsieur J.M. Valière un temps partiel de 24h par semaine étalés sur trois jours.

5-) L OBJET : A POSTE :

Suite aux contacts pris avec la Poste, trois aspects sont à examiner :

- la continuité du service pour la population : un agent communal pourrait avoir la responsabilité de la future agence postale communale.
- la nécessité de mettre en place rapidement une plate forme pour accès des PMR afin que la mairie puisse accueillir l'Agence. Il faudrait que la Poste s'engage à participer à cet investissement.
- le problème des locaux définitifs qui pourraient être aménagés dans l'actuelle poste pour y installer l'épicerie multiservice. Cela suppose que la Poste et la Commune arrivent à s'entendre sur l'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré donne mandat au maire pour entreprendre les négociations avec la Poste le plus rapidement possible.

6-) OBJET : PROJET DE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire indique que le projet de construction d'un Centre de Secours ne sera pas à l'ordre du jour avant plusieurs années. Dans ce cadre une réflexion a été engagée avec D. Teyssier, adjoint en charge des travaux et l'utilisation de la parcelle initialement prévue pour le Centre de secours et la station service semblerait convenir.

Si le Conseil municipal retenait cette proposition il y aurait lieu d'élaborer un cahier des charges en relation avec les utilisateurs réguliers (Comité des jeunes, Papilou et Ados, Association MCM, Association Lugd'Artes, association du jumelage, les Aînés ruraux, amicale des Sapeurs Pompiers, Foyer de ski de fond, la Méjeanne,

Le Conseil municipal décide de poursuivre la réflexion afin d'élaborer un cahier des charges et selon le cas, lancer l'étude architecturale et solliciter la Communauté de Communes pour la cession, à titre gratuit du terrain envisagé.

Il charge le Maire d'engager les démarches nécessaires et signer tous documents utiles.

Projets de délibérations reportés pour approfondissement

a-) MISE EN LOCATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE.

L'examen des tarifs de location est reporté à une prochaine séance en attente d'une réflexion approfondie en relation avec les autres logements mis en location par la Commune.

b-) DEMANDE DE POSTE DE SECRETARIAT MEDICAL

L'examen de cette demande est reporté à une date ultérieure

QUESTIONS DIVERSES

b-)Le Conseil décide de mettre un bungalow pour les jeunes au tennis

c-) CIMETIERE : Etudier d'améliorer l'emplacement des sœurs de St Joseph, avec devis à l'appui pour le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil.

La séance est levée à 23h30